



2 février 2018

## **Plantes envahissantes Plan d'actions cantonal approuvé**

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a approuvé un plan d'action pour renforcer la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (néophytes). Leur expansion prend toujours plus d'ampleur en Valais, menaçant la sécurité de certaines infrastructures ainsi que la biodiversité. Ce plan d'action prévoit notamment le renforcement des mesures préventives et actives, l'amélioration de la coordination des mesures de lutte et la consolidation du suivi de la propagation. Il répertorie ainsi les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre les plantes envahissantes.**

Les dommages causés par les plantes exotiques envahissantes (néophytes) sur le territoire cantonal ne cessent de croître et touchent de multiples secteurs. L'expansion des néophytes constitue ainsi une menace pour l'équilibre des écosystèmes indigènes. Leur présence pose également un problème de santé publique et vétérinaire (allergies, asthme, toxicité pour le bétail) et de sécurité (déstabilisation de talus par érosion, obstruction des cours d'eau ou des accès). Enfin, leur propagation entraîne également des pertes économiques considérables (cultures envahies, frais de production ou d'entretien augmentés).

Au vu de ce constat, un groupe de travail interdépartemental, porté par le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), a élaboré un plan d'action cantonal qui répertorie les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre les plantes envahissantes. Approuvé par le Conseil d'Etat, ce plan d'action prévoit notamment de rendre obligatoire la lutte contre les néophytes envahissantes, de poursuivre et de renforcer la coordination dans le domaine de la prévention (suivi de la situation sur le terrain, meilleure formation des acteurs confrontés à la présence de néophytes) et d'intensifier la lutte contre les néophytes envahissantes désignés comme prioritaires.

Afin d'assurer un suivi régulier, le plan d'action prévoit de reconduire le groupe de travail interdépartemental. Il s'attachera à anticiper au mieux les moyens de gestion liés à l'arrivée en Valais, en plus des plantes envahissantes, d'organismes tels que le moustique tigre ou le frelon asiatique. Il est également chargé d'évaluer régulièrement les ressources financières nécessaires pour freiner l'augmentation exponentielle de surfaces occupées par les populations de néophytes. À ce jour, forêts et rives du Rhône exclues, les ressources financières nécessaires pour mener une lutte cantonale globale et réaliste sont estimées à trois millions de Francs pour une période d'intervention de quatre années consécutives. Le plan d'action propose également la création, au sein du SFCEP, d'un poste de travail spécifiquement dévolu à la gestion de cette problématique.



Enfin, un accent particulier est également mis sur l'information générale sur la présence des néophytes dans le canton. Ainsi, le plan d'action est disponible sur le site du SFCEP, qui comporte également d'autres informations utiles telles que des fiches sur des néophytes très répandues ainsi qu'un lien vers une application mobile (InvasivApp) permettant de signaler la présence de ces espèces indésirables.

En Suisse, quarante espèces de plantes figurent sur la liste des néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un fort potentiel de propagation et causant des dommages importants et prouvés (Liste Noire établie par Info Flora – fondation privée d'utilité publique active dans le domaine de l'information et la promotion des plantes sauvages en Suisse). Vingt-quatre de ces espèces sont présentes en Valais.

Reconnaissant l'importance de lutter contre ce fléau, la Confédération a adopté en 2016 une stratégie nationale relative aux espèces envahissantes, qui mentionne que les cantons seront responsables de prendre les mesures nécessaires à la prévention et à la lutte contre les espèces envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales.

Le plan d'action pour renforcer la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (néophytes) est disponible sous le lien :

<https://www.vs.ch/fr/web/sfcep/plantes-envahissantes>

**Personnes de contact :**

- **Barbara Molnar, biologiste au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage – 027 606 32 21 ou 079 598 03 91**
- **Olivier Guex, chef du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage – 027 606 32 05 ou 079 279 84 35.**